



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 OCTOBRE 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

### **SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Janie Tremblay, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller  
Alexis Nantel, conseiller

### **EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Chantal Riopel, conseillère

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me Louis-André Garceau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette, directrice du Service des  
communications et adjointe à la direction  
générale

### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 2024-10-326 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 – ADOPTION**

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.**

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 – Adoption

#### **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 –  
Adoption

#### **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

## **5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de septembre 2024

## **6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 6.1 Demande de certificats d'autorisation de construction (PIIA) – 100 et 110, rue de l'Ellipse (lots 6 600 285 et 6 600 286) – Recommandation 33 CCU 24
- 6.2 Demande de certificat d'autorisation de rénovation (PIIA) – 675, rue de la Visitation (lot 6 440 938) – Recommandation 34 CCU 24
- 6.3 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 389, rue de la Visitation (lot 4 560 876) – Recommandation 37 CCU 24
- 6.4 Demande de certificat d'autorisation d'agrandissement (PIIA) – 1020, rue de la Visitation (lot 6 570 753) – Recommandation 39 CCU 24
- 6.5 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 175, rue de la Visitation, local 130 (lot 6 254 115) – Recommandation 40 CCU 24

## **7.0 AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 ADMINISTRATION**

- 7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 12 septembre 2024 au 2 octobre 2024
- 7.1.2 Prévisions budgétaires 2024 amendées et prévisions budgétaires 2024 – Société d'habitation du Québec – Office d'habitation au Cœur de chez nous – Paiement du déficit 2023 et du programme PSL 2023
- 7.1.3 Approbation – Embauche d'une deuxième conseillère en communication – Service des communications
- 7.1.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 539 000 \$ qui sera réalisé le 4 novembre 2024 (ouverture des soumissions 23 octobre 2024)

### **7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES**

- 7.2.1 Approbation – Renouvellement de l'entente relative à la protection incendies – 2025-2026 – Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
- 7.2.2 Autorisation – Disposition d'équipements désuets et périmés – Service de la prévention des incendies
- 7.2.3 Approbation – Entente pour la réservation d'une pelle de longue portée et proposition de services professionnels pour la fourniture d'une excavatrice amphibie (pelle-grenouille)
- 7.2.4 Approbation – Vente du camion autopompe 203

### **7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

- 7.3.1 Fin de période de probation – Poste de journalier de voirie (temps plein) – Service des travaux publics et génie
- 7.3.2 Octroi du contrat – Réalisation de travaux pour la réhabilitation du puits Anatole-Parthenais
- 7.3.3 Octroi du contrat – Agrandissement et rénovation du garage municipal (AOP2024-03)
- 7.3.4 Octroi du contrat – Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux – Projet d’agrandissement et de rénovation du garage municipal
- 7.3.5 Octroi du contrat – Démolition de l’immeuble au 219, rue Sainte-Adèle

#### **7.4 LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

- 7.4.1 Fin de la période de probation – Surveillantes – Service des loisirs, parcs et communauté
- 7.4.2 Probation – Journalier d’entretien régulier à temps partiel et journalière d’entretien régulier volet horticulture – Service des loisirs, parcs et communauté

#### **7.5 REQUÊTES**

- 7.5.1 Demandes de don et de soutien financier – Fondation Claude-Édouard Héту
- 7.5.2 Proclamation – Journée internationale du trouble de développement du langage
- 7.5.3 Participation – 30<sup>e</sup> anniversaire du Centre d’aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- 7.5.4 Proclamation – La Grande Semaine des tout-petits
- 7.5.5 Demande de soutien financier – Légion Royale Canadienne, Filiale de Lanaudière No 83 – Campagne du coquelicot et jour du Souvenir 2024

### **8.0 RÉGLEMENTATION**

#### **8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION**

- 8.1.1 Premier projet de règlement 2207-11-2024 – Modifiant le Règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre l’usage récréation intérieure dans la zone C-8 – Adoption

*L’objectif de ce règlement est de permettre les usages du groupe récréation intérieure dans la zone C-8.*

#### **8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

- 8.2.1 Règlement 2249-2024 décrétant le paiement de la contribution financière de la Ville suite à une entente conclue avec le Centre de Services scolaire des Samares pour l’aménagement d’un parc-école, d’un local mis à la disposition de la Ville et d’un débarcadère pour les parents dans le cadre du projet de construction d’une nouvelle école primaire dans le secteur Carré Saint-Charles ainsi qu’un emprunt de 2 184 000 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

*Ce règlement permettra de payer au Centre de Services scolaire des Samares la participation financière de la Ville pour l'aménagement du local, du parc-école et du débarcadère qui seront aménagés dans la nouvelle école primaire.*

- 8.2.2 Règlement 2207-11-2024 – Modifiant le Règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre l'usage récréation intérieure dans la zone C-8 – Avis de motion, présentation et dépôt

*L'objectif de ce règlement est de permettre les usages du groupe récréation intérieure dans la zone C-8.*

### **8.3 SECOND PROJET – ADOPTION**

### **8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

- 8.4.1 Règlement 2216-1-2024 – Modifiant le Règlement 2216-2022 concernant l'utilisation de l'eau potable – Adoption

*L'objet du projet de règlement est de modifier l'article 23 afin de permettre l'arrosage au moyen d'un système d'arrosage automatique des plateaux sportifs entre 2 h et 6 h les dimanches, mercredis et vendredis.*

## **9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1** 2024-10-327

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024 – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Denis Bernier**

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Huit citoyens sont présents pour la période de questions.

## **5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de septembre 2024

## 6.0

### URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 6.1

2024-10-328

#### **DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION (PIIA) – 100 ET 110, RUE DE L'ELLIPSE (LOTS 6 600 285 ET 6 600 286) – RECOMMANDATION 33 CCU 24**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**33 CCU 24**), lors de la réunion du 23 septembre 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les travaux de construction aux numéros 100 et 110, rue de l'Ellipse (lots 6 600 285 et 6 600 286) par la société « 9432-9877 Québec inc., conformément aux plans E20109 – C-1/C-2 déposés par Atlas Architecture et datés du 12 août 2024 et aux plans d'aménagement paysager 20109 déposés par Groupe Evoludev et datés du 9 août 2024 (**33 CCU 24**);

**DE RÉITÉRER** que la présente résolution du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation et elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 6.2

2024-10-329

#### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION (PIIA) – 675, RUE DE LA VISITATION (LOT 6 440 938) – RECOMMANDATION 34 CCU 24**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**34 CCU 24**), lors de la réunion du 23 septembre 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les travaux de rénovation au numéro 675, rue de la Visitation (lot 6 440 938) par la société « Complexe 1855 inc. », conformément aux plans déposés par Groupe Evoludev et datés du 16 septembre 2024 (**34 CCU 24**);

**DE RÉITÉRER** que la présente résolution du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation et elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.3**  
2024-10-330

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) – 389, RUE DE LA VISITATION (LOT 4 560 876) – RECOMMANDATION 37 CCU 24**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**37 CCU 24**), lors de la réunion du 23 septembre 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les travaux d'affichage au numéro 389, rue de la Visitation (lot 4 560 876) par la société « Circuit Agence Créative », conformément au plan déposé par Enseignes Amtech Signature (**37 CCU 24**);

**DE RÉITÉRER** que la présente résolution du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation et elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.4**  
2024-10-331

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AGRANDISSEMENT (PIIA) – 1020, RUE DE LA VISITATION (LOT 6 570 753) – RECOMMANDATION 39 CCU 24**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**39 CCU 24**), lors de la réunion du 23 septembre 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les travaux d'agrandissement au numéro 1020, rue de la Visitation (lot 6 570 753) par la société « Ville de Saint-Charles-Borromée », conformément aux plans 23-464 déposés par Massicotte, Maloney, architectes et datés du 10 juillet 2024 (**39 CCU 24**);

**DE RÉITÉRER** que la présente résolution du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation et elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6.5**  
2024-10-332

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) – 175, RUE DE LA VISITATION, LOCAL 130 (LOT 6 254 115) – RECOMMANDATION 40 CCU 24**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**40 CCU 24**), lors de la réunion du 23 septembre 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les travaux d'affichage au numéro 175, rue de la Visitation, local 130 (lot 6 254 115) par la société « Immobilier Hanok inc. », conformément au plan 42017 déposé par le Groupe Rezo (**40 CCU 24**);

**DE RÉITÉRER** que la présente résolution du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation et elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.0 AFFAIRES COURANTES**

**7.1 ADMINISTRATION**

**7.1.1**  
2024-10-333

**APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 12 SEPTEMBRE 2024  
AU 2 OCTOBRE 2024**

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 12 septembre 2024 au 2 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.2**  
2024-10-334

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 AMENDÉES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
2024 – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – OFFICE D'HABITATION AU CŒUR  
DE CHEZ NOUS – PAIEMENT DU DÉFICIT 2023 ET DU PROGRAMME PSL 2023**

**ATTENDU** les prévisions budgétaires 2024, amendées le 1<sup>er</sup> mars 2024, le 14 juin 2024, le 18 juillet 2024, le 6 septembre 2024 et le 20 septembre 2024, déposées par l'Office municipal d'habitation au Cœur de chez nous;

**ATTENDU** que le budget 2024 de l'ensemble immobilier numéro 2350, situé sur le territoire de la Ville, prévoit un déficit dont 10 % doit être assumé par cette dernière;

**ATTENDU** le dépôt des états financiers de l'organisme pour 2023 et la demande de paiement de la quote-part de la Ville pour le déficit 2023 et le programme PSL 2023;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU:**

**D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2024, amendées le 1<sup>er</sup> mars 2024, le 14 juin 2024, le 18 juillet 2024, le 6 septembre 2024 et le 20 septembre 2024, présentées par l'Office municipal d'habitation au Cœur de chez nous, pour l'exercice financier 2024, lesquelles prévoient une contribution financière de la Ville de l'ordre de 362 \$;

**DE PRENDRE** acte des états financiers 2023 de l'organisme et autoriser le trésorier à payer la somme de 1 763,68 \$ pour le déficit de l'année 2023 et la somme de 9 593,14 \$ pour le programme de subvention au loyer (PSL) pour 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3  
2024-10-335

**APPROBATION – EMBAUCHE D'UNE DEUXIÈME CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**ATTENDU** que le conseil a autorisé la création d'un deuxième poste de conseiller en communication, tel qu'en fait foi la résolution 2024-08-288;

**ATTENDU** que l'administration a procédé à l'affichage interne et externe pour combler ce poste selon le processus prévu à la *Convention collective* actuellement en vigueur;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel COM-24-09 préparé par Mme Véronique Goyette, directrice du Service des communications et adjointe à la direction générale;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de Mme Alexandra Frappier au poste de conseillère en communication aux conditions d'embauche apparaissant dans la proposition d'emploi, datée du 30 septembre 2024, basée sur les conditions de travail de la *Convention collective* en vigueur, laquelle reconnaît notamment l'expérience de cette dernière en lien avec le poste (classe 10, échelon 3), la date de début d'emploi étant fixée au 21 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4  
2024-10-336

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 539 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 4 NOVEMBRE 2024 (OUVERTURE DES SOUMISSIONS 23 OCTOBRE 2024)**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 539 000 \$ qui sera réalisé le 4 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
965-2007	88 200 \$
974-2008	73 000 \$
975-2008	138 000 \$



Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
976-2008	256 800 \$
979-2008	853 900 \$
996-2009	187 200 \$
1056-2012	97 000 \$
2102-2018	317 100 \$
2121-2018	188 100 \$
2121-2018	339 700 \$
2168-2020	406 400 \$
2168-2020	55 900 \$
2168-2020	448 300 \$
2169-2020	1 899 100 \$
2203-2022	166 900 \$
2221-2023	117 200 \$
2227-2023	795 300 \$
2224-2023	2 059 900 \$
2251-2024	51 000 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 979-2008, 996-2009, 2102-2018, 2121-2018, 2168-2020, 2169-2020, 2203-2022, 2221-2023, 2227-2023 et 2224-2023, la Ville de Saint-Charles- Borromée souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :  
  
Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière  
179, RUE SAINT-PIERRE SUD  
JOLIETTE, QC  
J6E 5Z1
8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Saint-Charles-Borromée, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 979-2008, 996-2009, 2102-2018, 2121-2018, 2168-2020, 2169-2020, 2203-2022, 2221-2023, 2227-2023 et 2224-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 7.2

### PRÉVENTION DES INCENDIES

#### 7.2.1

2024-10-337

#### **APPROBATION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIES – 2025-2026 – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes sont liées par une entente relative à la protection contre les incendies, tel qu'en fait foi la résolution 2023-12-419;

**ATTENDU** que les parties se sont entendues pour renouveler cette entente pour une durée de deux (2) ans à son échéance prévue le 31 décembre 2024;

**ATTENDU** le projet d'addenda 2 déposé au conseil en conséquence;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet d'entente (addenda 2) à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour le renouvellement de l'entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention incendies, pour une période de deux ans (2) ans (2025-2026), laquelle vient à échéance le 31 décembre 2024;

**D'AUTORISER** monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cet addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.2.2**  
2024-10-338

**AUTORISATION – DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS ET PÉRIMÉS – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**ATTENDU** que le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée a mis à jour son inventaire de ses équipements servant à ses opérations puisque certains sont inutilisables (désuets et périmés);

**ATTENDU** que le service a été approché pour disposer gratuitement de ces équipements à un organisme du Honduras via le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel PI-24-13 recommandant de disposer de ces équipements dans le cadre du projet Tela Bomberos;

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil à disposer gratuitement d'équipements désuets et périmés apparaissant à la liste accompagnant le sommaire décisionnel PI-24-13, dans le cadre du projet Tela Bomberos, et autoriser M. Éric Fortin, chef de division au Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée, à signer tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.2.3**  
2024-10-339

**APPROBATION – ENTENTE POUR LA RÉSERVATION D'UNE PELLE DE LONGUE PORTÉE ET PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA FOURNITURE D'UNE EXCAVATRICE AMPHIBIE (PELLE-GRENOUILLE)**

**ATTENDU** que, dans le cadre des activités préventives lors de débâcles de la rivière L'Assomption, le Service de la prévention des incendies doit recourir aux services d'une pelle de longue portée et d'une excavatrice amphibie (pelle-grenouille);

**ATTENDU** le sommaire décisionnel PI-24-14 recommandant au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et Construction et pavage Généreux inc. pour la réservation d'une pelle longue portée, ainsi que la proposition de services professionnels de la firme Eco-Technologies Ltée concernant la fourniture d'une excavatrice amphibie;

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et Construction et pavage Généreux inc., pour une période de deux (2) ans (2025-2026), pour la réservation d'une pelle de longue portée et d'accepter la proposition de services professionnels déposée par Eco Technologies Ltée pour la fourniture d'une excavatrice amphibie, au montant de 20 475 \$ (taxes en sus et taux horaires indiqués à la proposition) pour 2025;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente pour la fourniture d'une pelle longue portée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.2.4**  
2024-10-340

#### **APPROBATION – VENTE DU CAMION AUTOPOMPE 203**

**ATTENDU** que le conseil a autorisé la vente de deux camions autopompes, tel qu'en fait foi la résolution 2024-03-107;

**ATTENDU** que la vente de ces deux véhicules a été autorisée puisque la Ville a reçu ses deux nouveaux camions;

**ATTENDU** les démarches entreprises par l'administration pour vendre ces camions et la proposition d'achat reçue de la Municipalité de Dupuy pour le camion 203;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel PI-24-15 recommandant au conseil d'approuver la vente du camion 203;

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la vente du camion autopompe 203 à la Municipalité de Dupuy selon les conditions apparaissant à la résolution 151-2024 (30 000 \$ payable en deux versements), cette vente étant faite sans garantie légale à l'entière satisfaction de l'acheteur après que celui-ci ait procédé à une vérification de l'état du véhicule au préalable;

**D'APPROUVER** le contrat de vente qui sera préparé en conséquence, lequel devra être conforme aux conditions et attentes des parties et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer celui-ci pour et au nom de la Ville;

**D'AUTORISER** M. Jocelyn Béchar, capitaine logistique au Service de la prévention des incendies, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

**DE MANDATER** Mme Christine Larouche, coordonnatrice logistique et administration à la Ville de La Sarre, afin d'agir au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée pour l'immatriculation du véhicule auprès de la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3**

#### **TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**7.3.1**  
2024-10-341

#### **FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – POSTE DE JOURNALIER DE VOIRIE (TEMPS PLEIN) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**ATTENDU** que le conseil a nommé M. Éric Gosselin au poste de journalier de voirie (temps plein);

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-46 faisant état de la réussite de la période de probation de M. Gosselin;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**CONFIRMER** la nomination de M. Éric Gosselin au poste de journalier de voirie temps plein en date du 25 septembre 2024, ce dernier ayant complété avec succès sa période de probation, le tout suivant les conditions décrites au sommaire décisionnel TPG-24-46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.2**  
2024-10-342

**OCTROI DU CONTRAT – RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU Puits ANATOLE-PARTHENAIS**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-26 résumant la situation quant à la pertinence de procéder à la réhabilitation du puits Anatole-Parthenais;

**ATTENDU** la demande de prix faite auprès d'entrepreneurs spécialisés;

**ATTENDU** l'analyse des propositions reçues et la recommandation pour l'octroi d'un contrat pour réaliser ces travaux;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** à Pompes Villemare inc. le contrat pour la réhabilitation du puits Anatole-Parthenais, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville au montant de 24 375,90 \$ (taxes en sus) sur la base des prix unitaires mentionnés et payés selon les quantités réellement exécutées;

**D'AFFECTER** une somme de 3 000 \$ (taxes en sus) afin de pourvoir aux imprévus lors de l'exécution de ces travaux;

**DE FINANCER** ces dépenses à même la réserve financière service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.3**  
2024-10-343

**OCTROI DU CONTRAT – AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL (AOP2024-03)**

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été lancé sur le système gouvernemental SEAO concernant l'octroi d'un contrat pour l'agrandissement et la rénovation du garage municipal;

**ATTENDU** que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement, tel qu'en fait foi le rapport dressé à cet égard;

**ATTENDU** que la Ville a reçu la confirmation par le MAMH de l'admissibilité de ce projet dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour lequel une aide financière de 3 759 600 \$ sera versée à la Ville;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-24-44 recommandant au conseil l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ce projet;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour l'agrandissement et la rénovation du garage municipal (AOP2024-03) à Les Entreprises Philippe Denis inc., cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville, au montant de 5 402 824,72 \$ taxes incluses, cette dépense sera financée par le *Règlement d'emprunt 2228-2023*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.4**  
2024-10-344

**OCTROI DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** que le conseil a octroyé le contrat pour l'agrandissement et la rénovation du garage municipal;

**ATTENDU** que pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet d'agrandissement et de rénovation du garage municipal, une firme d'experts-conseils en géotechnique et matériaux doit être mandatée;

**ATTENDU** les demandes de prix faites auprès de firmes spécialisées et la recommandation pour l'octroi du contrat en question, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel TPG-24-45;

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet d'agrandissement et de rénovation du garage municipal à FNX Innov, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville, au montant de 39 085,56 \$ (taxes en sus), et que cette dépense soit financée par le *Règlement d'emprunt 2228-2023*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.5**  
2024-10-345

**OCTROI DU CONTRAT – DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE AU 219, RUE SAINTE-ADÈLE**

**ATTENDU** que la Ville a accepté de faire l'acquisition du lot 4 560 280 du cadastre du Québec (219, rue Sainte-Adèle) dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, tel qu'en fait foi la résolution 2024-08-289;

**ATTENDU** que la Ville s'est engagée à prendre en charge la démolition de l'immeuble conditionnellement à ce que le ministère de la Sécurité publique lui rembourse le coût des travaux de démolition;

**ATTENDU** que la Ville a reçu une confirmation du ministère de la Sécurité publique à l'effet qu'elle allait recevoir un tel remboursement;

**ATTENDU** les demandes de prix qui ont été faites auprès d'entreprises spécialisées pour exécuter ces travaux;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel recommandant l'octroi d'un contrat pour exécuter ces travaux;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** à Généreux Constructions inc. le contrat pour la démolition du 219, rue Sainte-Adèle, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville, au montant de 32 767,88 \$ (taxes incluses), et mandater l'administration afin de réclamer au ministère de la Sécurité publique le remboursement du coût desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **7.4**

#### **LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

##### **7.4.1**

2024-10-346

#### **FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – SURVEILLANTES – SERVICE DES LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

**ATTENDU** que le conseil a procédé aux embauches de Mmes Shelly-Ann Paré et de Zoélie Néron à titre de surveillantes au Service des loisirs, parcs et communauté, et que ces embauches étaient assujetties à une période de probation;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel LPC-24-23 confirmant la réussite de ces deux employées dans leur période de probation;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Alexis Nantel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**CONFIRMER** les nominations de Mmes Shelly-Ann Paré, en date du 25 septembre 2024, et Zoélie Néron, en date du 24 septembre 2024, à titre de surveillantes au Service des loisirs, parcs et communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **7.4.2**

2024-10-347

#### **PROBATION – JOURNALIER D'ENTRETIEN RÉGULIER À TEMPS PARTIEL ET JOURNALIÈRE D'ENTRETIEN RÉGULIER VOLET HORTICULTURE – SERVICE DES LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

**ATTENDU** que le conseil a procédé aux embauches de Mme Nathalie Lessard, au poste de journalière d'entretien régulier volet horticulture, et de M. Alexandre Garçon au poste de journalier d'entretien régulier à temps partiel;

**ATTENDU** le sommaire décisionnel faisant état de l'évaluation de ces personnes dans le cadre de leur période de probation;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Alexis Nantel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**CONFIRMER** la nomination de M. Alexandre Garçon au poste de journalier d'entretien régulier à temps partiel, en date du 20 septembre 2024, ce dernier ayant complété avec succès sa période de probation;

**PROLONGER** la période de probation de Mme Nathalie Lessard, qui occupe actuellement un poste de journalière d'entretien régulier volet horticulture, suivant une lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la Fonction publique, Section locale 4367 et autoriser le directeur général et le greffier à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 7.5

### REQUÊTES

#### 7.5.1

2024-10-348

#### **DEMANDES DE DON ET DE SOUTIEN FINANCIER – FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU**

**ATTENDU** les demandes reçues de la part de M. Julien Malo, président de la Fondation Claude-Édouard Héту, requérant un don de la Ville dans le cadre du grand tirage qui a eu lieu le 26 septembre 2024, ainsi qu'une demande de soutien financier pour la quatrième édition de la journée Entreprises en famille;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par la Fondation;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** la somme de 125 \$ à la Fondation Claude-Édouard Héту à titre de don dans le cadre du grand tirage qui a eu lieu le 26 septembre 2024, ainsi qu'une somme de 250 \$ à titre de soutien financier pour la quatrième édition de la journée Entreprises en famille, qui a eu lieu le 21 septembre au parc Lépine-Frenette à Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 7.5.2

2024-10-349

#### **PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE**

**ATTENDU** la demande reçue du Regroupement TDL Québec demandant au conseil de proclamer et de souligner la Journée internationale du trouble de développement du langage qui se tiendra le 18 octobre prochain;

**ATTENDU** que le conseil désire répondre favorablement à cette demande afin de sensibiliser la population charloise à cette cause;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**PROCLAMER** la Journée internationale du trouble développemental du langage (TDL), qui aura lieu cette année le 18 octobre, et encourager la population charloise à appuyer cette cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS



**7.5.3**  
2024-10-350

**PARTICIPATION – 30E ANNIVERSAIRE DU CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL**

**ATTENDU** que le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) sollicite la Ville afin que celle-ci participe financièrement à l'organisation d'un événement célébrant son 30<sup>e</sup> anniversaire, lequel se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre 2024;

**ATTENDU** que le conseil désire répondre favorablement à cette demande;

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** une aide financière de 255 \$ au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) afin de soutenir l'organisation d'un événement célébrant son 30<sup>e</sup> anniversaire, qui se tiendra au Château Joliette le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.5.4**  
2024-10-351

**PROCLAMATION – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

**ATTENDU** la correspondance reçue de Mmes Élise Bonneville, directrice du Collectif petite enfance, et Doreen Assaad, présidente d'Espace MUNI, concernant l'invitation à s'élever ensemble pour le respect des droits des tout-petits, qui aura lieu du 20 au 26 novembre prochain dans le cadre de la 8<sup>e</sup> édition de la Grande Semaine des tout-petits;

**ATTENDU** que la Ville désire faire une réelle différence en mettant la petite enfance au cœur des priorités en affichant son soutien à la cause en participant à la Grande Semaine des tout-petits;

**CONSIDÉRANT** que la Ville et l'ensemble des membres du conseil souhaitent témoigner leur appui à la tenue de cet événement et contribuer à sensibiliser la population charloise durant la Grande Semaine des tout-petits;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PROCLAMER** la semaine du 18 au 24 novembre 2024 comme étant la Grande Semaine des tout-petits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.5.5**  
2024-10-352

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE DE LANAUDIÈRE NO 83 – CAMPAGNE DU COQUELICOT ET JOUR DU SOUVENIR 2024**

**ATTENDU** la demande reçue de la Légion Royale Canadienne, Filiale De Lanaudière No 83, concernant la campagne du coquelicot et le jour du Souvenir 2024;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** la somme de 250 \$ (option 1) à la Légion Royale Canadienne, Filiale De Lanaudière No 83, afin de soutenir cet organisme dans le cadre des activités visant à souligner le jour du Souvenir (10 novembre 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.0 RÉGLEMENTATION**

**8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION**

**8.1.1**  
2024-10-353

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-11-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE RÉCRÉATION INTÉRIEURE DANS LA ZONE C-8 – ADOPTION**

**ATTENDU** la demande de modification du Règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre l'usage récréation intérieure dans la zone C-8;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**35 CCU 24**), lors de la réunion du 23 septembre 2024;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Alexis Nantel**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le premier projet de *Règlement 2207-11-2024 modifiant le Règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre l'usage récréation intérieure dans la zone C-8*;

**DE TENIR** une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

**8.2.1**  
APD

**RÈGLEMENT 2249-2024 DÉCRÉTANT LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE SUITE À UNE ENTENTE CONCLUE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC-ÉCOLE, D'UN LOCAL MIS À LA DISPOSITION DE LA VILLE ET D'UN DÉBARCADÈRE POUR LES PARENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR CARRÉ SAINT-CHARLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 184 000 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le *Règlement 2249-2024 décrétant le paiement de la contribution financière de la Ville suite à une entente conclue avec le Centre de Services scolaire des Samares pour l'aménagement d'un parc-école, d'un local mis à la disposition de la Ville et d'un débarcadère pour les parents dans le*

cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Carré-Saint-Charles ainsi qu'un emprunt de 2 184 000 \$ à ces fins.

Comme son titre l'indique, ce règlement permettra de payer au Centre de Services scolaire des Samares la participation financière de la Ville pour l'aménagement du local, du parc-école et du débarcadère qui seront aménagés dans la nouvelle école primaire.

L'emprunt de 2 184 000 \$ sera remboursé par une taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la valeur de leur immeuble pour une période de vingt (20) ans.

Soyez avisés que ce projet de règlement est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

### 8.2.2 APD

#### **RÈGLEMENT 2207-11-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE RÉCRÉATION INTÉRIEURE DANS LA ZONE C-8 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, Jean-Sébastien Hénault, conseiller municipal, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le *Règlement de zonage 2207-2022*, afin de permettre l'usage récréation intérieure dans la zone C-8.

L'objectif de ce règlement est de permettre les usages du groupe récréation intérieure dans la zone C-8.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

Soyez avisés que ce projet de règlement est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

### 8.3 **SECOND PROJET – ADOPTION**

### 8.4 **RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

#### 8.4.1 2024-10-354

#### **RÈGLEMENT 2216-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2216-2022 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – ADOPTION**

**ATTENDU** le dépôt du projet de *Règlement 2216-1-2024 modifiant le Règlement 2216-2022 concernant l'utilisation de l'eau potable*, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2024;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 23 afin de permettre l'arrosage au moyen d'un système d'arrosage automatique des plateaux sportifs entre 2 h et 6 h les dimanches, mercredis et vendredis;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Alexis Nantel**

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le Règlement 2216-1-2024 modifiant le Règlement 2216-2022 concernant l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 novembre 2024 à 20 h.

**10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.

*(Signé)*

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Me Louis-André GARCEAU, avocat**  
Greffier